



Edito

Et de un... Ou zéro, numéro zéro, faudrait-il plutôt dire pour ce premier bulletin départemental de la FSU... La section départementale aveyronnaise de la FSU a en effet décidé de vous proposer cette publication afin d'approfondir un travail syndical d'information nécessaire. Certes, nous le savons bien, les publications syndicales – papier ou virtuelles – ne manquent pas : mais nous nous sommes dits qu'un bulletin départemental pouvait être accueilli avec un intérêt et une attention autre que les informations nationales et/ou académiques, et donc, nous avons conclu « mieux vaut un peu trop que pas assez...! » Et voilà par conséquent ce bulletin départemental qui essaiera d'articuler problématiques nationales et enjeux locaux afin qu'il parle le plus largement à chacun d'entre vous.

Et il y a évidemment à dire... Surtout en cette année électorale où les enjeux nationaux sont nombreux et cruciaux.

Tout le monde a ainsi pu le constater, en ce début d'année et de campagne électorale, chaque candidat présidentiable y va de son analyse, de sa proposition de réforme structurelle... et c'est normal, pourrait-on dire, il faut bien porter un projet ! L'Education Nationale est notamment placée sous les feux de la rampe politique... et c'est normal, pourrait-on dire : se jouent dans l'école l'avenir d'un pays, son développement, une vision et une concrétisation de l'idéal républicain et... et... et il faut bien porter un projet !

Oui mais quel projet ? S'il est difficile (mais pas inconcevable) pour une organisation syndicale de prendre une place sur l'échiquier politique, il est plus légitime pour elle de donner des éléments de décryptage des politiques menées et des réformes annoncées, et de faire entendre la voix des salariés... et l'intérêt des usagers. Bref de porter un regard critique sur les projets, que ceux-ci s'inscrivent dans la continuité d'une politique déjà mise en œuvre ou pas !

De ce point de vue-là, comme nous venons de le dire, l'Education est aux premières loges, mais elle n'est pas la seule : en effet, ce sont tous les services publics et leurs missions qui sont interrogés. Et malheureusement ce questionnement, et souvent plus une remise en cause au prétexte de ce pseudo-questionnement. Voilà aussi pourquoi il est indispensable de connaître les tenants et les aboutissements des projets et des réformes... et donc d'être informés !

Sylvain Lagarde, co-secrétaire FSU12

Sommaire

- p.1 Edito**
- p.2 L'Education nationale et le pilotage européen : vers une école libérale ?**
- p.3. La réforme de l'évaluation : vers la gestion managériale**
- p.4 Les infirmières scolaires dans l'Aveyron : il en manque à l'appel / la pelle**
- p.5 Le développement de l'apprentissage : une fausse bonne idée**
- p. 6 Les TOS : un autre combat à mener en Aveyron**
- p.8 Les RASED bouleversés**
- p.9 Marine à l'école : un mauvais livre de morale**
- p.12 Management contre Fonction publique**

L'ÉDUCATION NATIONALE ET LE PILOTAGE EUROPEEN : VERS L'ÉCOLE LIBÉRALE ?

Une école pilotée au niveau européen

A l'occasion de la grève du 27 septembre 2012 le secrétaire général de l'UNSA faisait dans la presse le constat suivant : « *cette cure d'amaigrissement s'accompagne d'un changement de cap et d'une orientation nouvelle car c'est une autre école qu'on nous propose, et ce n'est pas le modèle républicain* »

Quelle est cette école qu'on nous propose ? Quel est ce modèle que l'on tente de nous imposer ?

Le pilotage du système éducatif apparaît à travers notamment la *Loi d'orientation de 2005 (Fillon)* qui vient décliner des préconisations européennes : la loi d'orientation de 2005 met ainsi en place le « *socle commun de connaissances et de compétences* » qui correspond à ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire (il se traduit par la mise en place du Livret Personnel de Compétences)

Le socle reprend en fait des préconisations européennes, la France ayant repris presque à l'identique les huit compétences clés définies par le Parlement européen en 2005 :

- la communication dans la langue maternelle
- la communication en langues étrangères
- la compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies
- la compétence numérique
- apprendre à apprendre
- les compétences sociales et civiques
- l'esprit d'initiative et d'entreprise
- la sensibilité et l'expression culturelles

En France :

- la maîtrise de la langue française
- la pratique d'une langue vivante étrangère

- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- la culture humaniste
- les compétences sociales et civiques
- l'autonomie et l'esprit d'initiative

Ces préconisations européennes sont elles-mêmes issues des préconisations de l'OCDE : dès 1997, l'OCDE avait mis en place un groupe de travail intitulé : « *définir et sélectionner les Compétences* » (DeSeCo), groupe qui a notamment développé le Programme international de suivi des acquis (PISA), la comparaison internationale, par compétence acquise, des systèmes scolaires.

Jusque là tout va bien ? Nous sommes encore dans le pédagogique ? Non plus tout à fait, comme en témoigne l'item « *esprit d'initiative et d'entreprise* »... ! Non, car l'analyse qu'il faut faire de ce passage - contesté et jugé inefficace - vers la logique des compétences est à comprendre comme une orientation idéologique dictée par le libéralisme.

Voici quelles étaient les recommandations du Parlement européen et du Conseil, le 18 décembre 2006, sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie :

« Les compétences clés en tant que connaissances, aptitudes et attitudes appropriées à chaque contexte sont fondamentales pour chaque individu dans une société fondée sur la connaissance. Elles comportent une valeur ajoutée au marché du travail, à la cohésion sociale et à la citoyenneté active en apportant flexibilité et adaptabilité, satisfaction et motivation. Parce

qu'elles devraient être acquises par tous, la présente recommandation propose un outil de référence aux États membres pour assurer que ces compétences clés soient pleinement intégrées dans leurs stratégies et leurs infrastructures, en particulier dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie »

Derrière l'approche par compétences, il y a en fait l'idée que l'on doit changer de modèle pédagogique, passer d'un modèle fondé sur la transmission des savoirs à un modèle fondé sur l'acquisition de compétences réellement utiles à réussir dans la vie professionnelle (du moins en théorie, car en pratique, les choses sont assez différentes justement). Bref c'est la standardisation des apprentissages (à travers les compétences) qui répond à des exigences du monde de l'entreprise et non à l'intérêt de l'individu et la substitution de la compétence au savoir répond alors à une demande croissante de flexibilité et d'adaptabilité de la main-d'œuvre

Un peu de cynisme ?

Dans ce contexte, les (contre)réformes qui le système éducatif français peuvent être interprétées comme un renoncement à l'élévation du niveau pour tous. Là encore, il suffit de laisser la parole à ceux qui nourrissent les réflexions de nos dirigeants :

- « *tous n'embrasseront pas une carrière dans le dynamique secteur de la "nouvelle économie" — en fait, la plupart ne le feront pas —, de sorte que les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin* » (OCDE, « *What future for our schools ?* », PDF, *Education Policy Analysis*)

- « La notion de réussite pour tous ne doit pas prêter à malentendu. Elle ne veut certainement pas dire que l'école doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées. Ce serait à la fois une illusion pour les individus et une absurdité sociale, puisque les qualifications scolaires ne seraient plus associées, même vaguement, à la structure des emplois. » (Rapport Thélot, Pour la réussite de tous les élèves. Rapport de la commission du débat national sur l'avenir de l'école)

Doit-on alors s'étonner si ce renoncement se voit inscrit finalement dans la circulaire de rentrée qui pose comme priorité l'école du socle (donc du minimum) et non l'élévation globale du niveau

de qualification : « L'acquisition des connaissances et des compétences définies par le socle commun constitue l'objectif premier de la scolarité obligatoire ». Dans cette vision, le collège n'est plus un temps préparatoire à la poursuite d'étude.

En conclusion...

« Cette cure d'amaigrissement s'accompagne d'un changement de cap et d'une orientation nouvelle car c'est une autre école qu'on nous propose, et ce n'est pas le modèle républicain ». Non, effectivement, on est assez loin du modèle d'une école émancipatrice, ce qui fait dire à Nico Hirtt, membre fondateur de l'Aped (appel pour une école démocratique): « Pour l'école, la

question pertinente n'est donc pas «de quels savoirs armer les jeunes pour être compétitifs dans cette économie, pour être les plus forts, pour écraser les autres», mais bien : «quels savoirs et quelles valeurs leur seront nécessaires afin de sortir le monde des crises économiques, climatiques, écologiques, énergétiques, alimentaires, sociales, culturelles... qui s'enchaînent avec une force toujours redoublée ? Quels savoirs et quelles valeurs l'éducation doit-elle transmettre — et à qui les transmettre ? — pour accélérer la fin d'un ordre économique et social anarchique et inique, qui conduit l'humanité à la ruine ?».

Sylvain Lagarde, co-secrétaire FSU12

LA REFORME DE L'ÉVALUATION : VERS LA GESTION MANAGERIALE

Le ministère de l'Éducation nationale vient de faire connaître ses projets de textes modifiant l'évaluation des personnels enseignants et d'éducation du premier et du second degré . Il entend les faire adopter avant les congés de Noël, pour commencer à les appliquer à la rentrée 2012. Comme il l'indique lui-même, ces projets sont en cohérence avec sa politique plus globale de gestion des personnels de la Fonction publique : suppressions de postes, aggravation des conditions de travail, atteintes aux statuts. Il constitue l'application aux différents corps d'enseignants "de la rénovation du système d'évaluation des fonctionnaires de l'Etat prévue par la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et par le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010

relatif aux conditions générales d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat".

L'objectif affiché, c'est l'individualisation au "mérite" des carrières et du salaire ; il faut pour cela casser l'avancement à l'ancienneté, lequel est à la base des garanties statutaires (car il limite la concurrence entre les personnels).

Ce projet s'inscrit dans une attaque globale dont la pointe avancée est désormais formulée par une partie de l'UMP : sortir le maximum de personnels de la Fonction publique.

À l'heure actuelle, il contient deux dispositions principales :

- l'évaluation des enseignants est confiée au seul supérieur hiérarchique direct (inspecteur de l'éducation nationale ou chef d'établissement du second degré).

- la grille de progression dans la carrière, qui aujourd'hui contribue encore à limiter les inégalités entre collègues, est supprimée au profit d'un nouveau mécanisme : un "entretien professionnel" tous les trois ans avec le supérieur hiérarchique, assorti d'un rapport et aussi de l'attribution - ou pas ! - de "réductions d'ancienneté" pour progresser plus vite dans les nouveaux échelons dont la durée augmente. Autrement dit, beaucoup de personnels verront leur carrière ralentie en progressant uniquement à l'ancienneté.

Retrait du projet ministériel, ni amendable ni négociable !

Il ne s'agit pas de cautionner le système actuel d'inspection et de notation administrative : déjà générateur d'inégalités, de caporalisme et d'oppositions entre les personnels, il doit laisser place à un travail collectif entre personnels

égaux. Mais avec ces nouveaux textes, le gouvernement s'appuie sur les dégradations déjà introduites pour aller encore plus loin : ces projets de décret et d'arrêté ne sont ni amendables ni négociables. Ils constituent une remise en cause profonde des droits et des conditions de travail des personnels, en lien avec la politique éducative de ce gouvernement :

- il veut mettre en place une gestion "managériale" des établissements, en fait un renforcement sans précédent de la hiérarchie. Cela revient à diviser les personnels pour briser les solidarités collectives, notamment en mettant en cause l'unité relative garantie par la grille nationale actuelle d'avancement dans la carrière.

- l'indépendance et la liberté pédagogique garanties par les statuts sont menacées ; ainsi, la notation ne prend pas en compte l'enseignement dans la classe, mais seulement des critères très flous ("*faire progresser chaque élève*") ou extérieurs à l'enseignement proprement dit ("*sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement*") ! Autrement dit, nous sommes dans le domaine de l'arbitraire généralisé.

- la soumission renforcée à la politique ministérielle : l'évaluation

se ferait en prenant en compte "*les orientations validées par les instances de l'école ou de l'établissement*", autrement dit des éléments extérieurs à l'enseignement, mais aussi dans les faits le zèle dans l'application des réformes rejetées par les personnels (réforme du lycée par exemple). Des dispositifs comme le "conseil pédagogique" seraient probablement des instances dédiées à cet objectif.

- la programmation de nouvelles dégradations des conditions de travail : ainsi il est fait référence à "*l'auto évaluation*" comme composante de l'évaluation. Il s'agit de rendre responsables les personnels de la difficulté scolaire produite par la situation sociale et les mesures du ministère, pour occulter les véritables difficultés et éviter les légitimes revendications : taille des classes, lutte contre le démantèlement de l'enseignement prioritaire. Il s'agit aussi de culpabiliser les personnels ; combien faudra-t-il de tragédies comme à France Telecom, à Béziers... pour que le ministère abandonne cette orientation néfaste ?

- la volonté de soumettre des organisations syndicales pour accompagner la politique ministérielle : il est prévu que les

commissions paritaires soient saisies en cas de contestation par les personnels : leur demandera-t-on d'arbitrer pour savoir quels collègues bénéficieraient des "réductions d'ancienneté", sachant que celles-ci sont en nombre limitées (250 mois pour 100 agents par an).

La notation-évaluation, sous une forme légèrement différente, a déjà été mise en place chez les personnels non-enseignants, sans que cela n'améliore leurs conditions de travail ni leur pouvoir d'achat. Au contraire cette mesure a augmenté la pression hiérarchique et l'infantilisation des personnels.

Pour le SNES, le projet gouvernemental n'améliorera pas le pouvoir d'achat des personnels, et dégradera leurs conditions de travail tout en affaiblissant les garanties statutaires. De plus il déstructurera encore plus les collectifs de travail : il n'est ni amendable ni négociable, il doit être retiré ! Il ne s'agit pas de se prêter à des "concertations" pour une bonne "réforme" de l'évaluation des enseignants et personnels d'éducation, mais d'empêcher la mise en place de cette régression.

Eduard Martin, SNES

LES INFIRMIERE SCOLAIRES DANS L'AVEYRON : IL EN MANQUE A L'APPEL / LA PELLE

Nous comptons actuellement **27 postes d'infirmières** répartis dans 20 collèges, 7 lycées, 1 EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté)

Les infirmières en postes dans les lycées agricoles ne sont pas répertoriées car il s'agit de

personnel de la Fonction Publique Hospitalière en détachement au Ministère de l'Agriculture.

À la rentrée 2011, il y avait 4 établissements non pourvus : les collèges de Marcillac-Vallon (370 élèves dont 13 internes) ; Saint Amans des Côtes (177 élèves) ; Pont

de Salars (307 élèves) - vacant jusqu'en février 2012, la collègue étant en disponibilité ; Naucelle (181 élèves) - la titulaire du poste travaille à 50% sur le collège de Rieupeyroux, ce poste est à partager entre les 2 établissements ; enfin le collège de

Baraqueville (453 élèves) n'a pas non plus de complément de poste de la titulaire à 50%. À noter que ce sont des postes mixtes : le temps de travail en collège est toujours partagé avec le temps de dépistage infirmier en grande-section de maternelle (1 journée par semaine en général).

Pour mieux comprendre cette situation, il est nécessaire de connaître le mode de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale dans l'académie de Toulouse :

- le CTPA décide du nombre de postes ouverts au concours dans l'académie (mai/juin). Pour l'année 2011:12 postes ont été ouverts (contre 19 vacants) + 1 poste au titre du handicap+ 2 postes réservés Ministère de la Défense

- après le mouvement, il restait donc 5 postes non attribués.

- Le rectorat peut les proposer aux personnes reçues sur liste d'attente du concours : personne n'a choisi les postes aveyronnais.

- Ensuite, les infirmiers qui postulent par détachement de la fonction publique peuvent accéder à ces postes après un simple entretien avec l'infirmier conseiller technique du Recteur (il n'y a pas vraiment de délai, cela peut se faire en cours d'année scolaire). Le poste du collègue Francis Carco de Villefranche de Rouergue a été ainsi attribué.

- Les départements (inspections académiques) doivent donc finalement gérer seuls les postes non pourvus en les proposant à des contractuels.

Dans l'Aveyron il y a au total 8 postes proposés : 3 postes à temps plein et 5 postes à 50 % ; seuls 2 ont été pourvus.

Pourquoi est-il si difficile de recruter des contractuels ?

- Leur quotité est sur une base de 35 h hebdomadaire, soit 17,50 h à mi-temps • seuls les contrats établis sur une année scolaire (10 mois maximum/an!) sont rémunérés

pendant les vacances scolaires

- le salaire est calculé sur la base du 1er échelon de traitement soit à temps plein : 1000 € net

Céline Cabrol, infirmière, SNICS

LE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE : UNE FAUSSE BONNE IDEE !

Les gouvernements successifs ont fait le choix de l'apprentissage. Les contrats d'objectifs et de moyens passés entre l'Etat et les Régions, ont été créés pour développer l'apprentissage. Les objectifs étant trop ambitieux, les Régions ne peuvent les tenir et ce par manque d'entreprises pour accueillir les jeunes.

Les Régions souhaitent toujours plus de compétences et ce sans avoir une vision claire, un véritable projet sur la formation professionnelle. D'ailleurs l'Association des Régions de France (ARF) demande l'application de l'Acte III de la décentralisation ce qui transférerait aux Régions la compétence sur tout l'enseignement professionnel.

Pourquoi la formation professionnelle sous statut scolaire ou étudiant ne doit tomber entre les mains des Régions comme le demande l'Association des Régions de France (ARF) ?

Voici quelques arguments :

- Diplômes nationaux (mobilité territoriale, danger de faire "coller" le bassin de formation avec le bassin d'emploi)

- Egalité territoriale

- Lieu de décision trop proche des entreprises (lobbies, ouvertures de formations non diplomates pour répondre rapidement aux métiers en tension)

- Les régions quand elles parlent d'orientation, c'est d'insertion professionnelle

Les mandats de la FSU dans le domaine de la formation professionnelle sont de moderniser et de promouvoir les formations sous statut scolaire, sous statut étudiant.

La FSU n'est pas vraiment pour l'apprentissage, non seulement parce qu'il pourrait mettre en danger le Service Public d'Éducation mais aussi et surtout parce qu'elle ne souhaite pas que certains jeunes mal armés, puissent se retrouver dans des entreprises peu soucieuses de formation.

Dans l'apprentissage, on trouve le meilleur et le pire. Il faut combattre « l'apprentissage poubelle » tout en encourageant l'apprentissage dans le supérieur.

Les ruptures de contrat d'apprentissage vont en diminuant du niveau V au niveau I.

L'apprenti est lié à l'employeur par un contrat d'apprentissage (proche du contrat de travail). La rémunération est fonction du diplôme préparé.

L'apprenti prépare un diplôme professionnel : CAP, Bac pro, BTS, DUT, Licence professionnelle, Diplôme d'ingénieur, Master professionnel. On est loin de cette époque où l'on craignait que les diplômes disparaissent, le diplôme reste une valeur sûre car il offre une garantie à l'employeur.

Je suis persuadé que l'apprentissage peut être une voie de réussite et peut contribuer à

relancer l'ascenseur social à condition qu'il réponde à un certain nombre d'exigences.

Voici quelques points fondamentaux :

- Faciliter le passage de l'apprentissage vers la formation professionnelle sous statut scolaire ou étudiant.
- Contrôler les activités du jeune en entreprise
- Former les maîtres d'apprentissage.
- Rémunérer (allocation d'étude professionnelle) ceux qui font le choix de se former sous statut scolaire ou étudiant. Ainsi l'apprentissage serait moins attrayant et ceux qui de formation pour certains.

- Faciliter et encourager la création des CFA publics dans les Universités et écoles d'ingénieurs, sans craindre que l'apprentissage ne bénéficie de la bonne image de ces établissements, ce risque doit être pris dans l'intérêt de la jeunesse.

De plus si on pouvait ne pas mélanger les apprentis avec les lycéens, on pourrait avoir une cohabitation intelligente dans les établissements publics entre l'apprentissage et les formations sous statut scolaire ou étudiant

*Antoine Hernandez, délégué FSU
Midi-Pyrénées au CCREFP*

LES TOS : UN AUTRE COMBAT A MENER EN AVEYRON

Voilà un combat qui a commencé, mais qui n'a pas fini !

Communiqué de presse (22 juillet 2011)

La FSU s'était opposée au transfert des 90 000 TOS vers les collectivités territoriales et elle continue de défendre la réversibilité de ce transfert.

D'abord, parce que la FSU a toujours défendu l'idée que les personnels TOS font partie intégrante de l'équipe éducative parce qu'ils contribuent à la vie de l'établissement, et que dès lors il n'y a pas de raison que leur travail ne relève pas du même service public que les autres membres de l'équipe éducative, comme les enseignants.

Ensuite, parce que ce transfert vers les collectivités territoriales (départements et régions)

comportait le risque d'injustices et d'inégalités de statuts et de traitement entre les personnels des établissements secondaires, et parce que les « usagers » du service public finissent par subir les mêmes inégalités de traitement que les personnels en fonction des choix politiques des exécutifs locaux.

Enfin, parce que ce processus avait pour danger prévisible l'alourdissement sensible des charges financières non compensées pour les collectivités territoriales, ce qui, dans un contexte de réduction des dépenses de l'Etat, ne peut que mener à un désengagement vis à vis des missions de services publics.

Le Conseil Général de l'Aveyron a décidé d'une réorganisation du travail des agents des collèges dont un corollaire sera la diminution des

effectifs dans certains établissements : ainsi c'est un objectif de suppression à terme de 20,4 ETP (Equivalents Temps Plein) qui est posé, ce qui ne pourra que nuire à la qualité du travail effectué dans les établissements concernés. La FSU ne peut que condamner cette politique de suppression de postes qui s'inscrit dans la continuité de celle d'un gouvernement engagé dans la RGPP et dans le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui ne cessent de désorganiser les services publics.

Le Conseil Général, parallèlement à ces suppressions de postes, semble avoir choisi le principe de l'externalisation de certaines tâches (sous-traitance à des entreprises privées de l'entretien - espaces verts, ménage). La FSU refuse toute

forme de désengagement de l'Etat, et donc la délégation à des entreprises privées dont l'intérêt n'est par définition pas l'intérêt général.

Par ailleurs, les conditions dans lesquelles ce projet de réorganisation a été présenté (les chefs d'établissement et les organisations syndicales n'ont été informés que très tardivement) et le fait qu'il ait commencé à se mettre en place sans concertation

et sans validation (le Comité Technique Paritaire ne se réunissant que le 12 juillet) peuvent laisser entrevoir une volonté d'imposer une décision contestable et qui ne manquera pas d'être contestée.

Ainsi, s'attachant à défendre un service public de qualité, la FSU condamne vivement la démarche du Conseil Général, mais aussi et surtout l'orientation adoptée qui aboutit à la suppression de postes

et qui envisage dans le même temps la privatisation d'une partie des services publics (restauration, nettoyage, entretien, etc...), et demande dès lors à l'exécutif départemental de renoncer à ces choix qui vont à l'encontre du service public.

*Sylvain Lagarde, co-secrétaire
FSU12*



DU RASED (RESEAU D'AIDE SPECIALISEE AU ELEVES EN DIFFICULTE) AU RASED (REFERENT D'AIDE SPECIALISE AUX ENSEIGNANTS EN DIFFICULTE) (1)

En 2008, lors de la mise en place dans le 1er degré de l'Aide Personnalisée, le SNUipp avait alerté les personnels, les parents et la hiérarchie, des dérives d'un tel système. Nous l'avions dit et crié haut et fort : l'aide personnalisée, ce système étrange et stigmatisant, ne peut et ne doit pas remplacer l'aide apportée à la difficulté sévère par les collègues du RASED. Les enseignants du 1er degré ne sont pas formés à cette prise en charge, ils ne sont pas armés pour repérer puis remédier à la difficulté scolaire lourde.

La suite nous a donné raison, hélas.

Aujourd'hui, les RASED sont le cœur de cible de la politique actuelle de suppressions des postes. Mais pourquoi aurait-on besoin d'enseignants spécialisés, là où l'enseignant « ordinaire » fait office de.

Et voilà que l'on nous définit le nouveau fonctionnement des RASED.

1/ L'implantation.

Jusqu'à présent, les RASED étaient implantés par « bassins de besoins » tenant compte des difficultés des élèves, du nombre d'élèves, de classes, d'écoles... L'équipe (idéale, car malheureusement, on se heurtait parfois à une réalité plus cruelle...) se composait de 3 personnes : 1 psychologue scolaire, 1 maître E et un maître G.

Aujourd'hui, la circulaire ministérielle prévoit d'installer un réseau complet par circonscription. En Aveyron, nous comptons 5

circonscriptions donc 5 RASED complets. Par ailleurs, pour les circonscriptions qui avaient des réseaux (ex ZEP ou EX RRS...), les dispositifs seraient doublés. Cela concerne 2 circonscriptions aveyronnaises : Villefranche de Rouergue / Decazeville et Espalion. Ainsi, nous compterons 7 RASED à la rentrée 2012, ce qui est moitié moins qu'à la rentrée scolaire 2011, qui elle-même venait après une cure déjà drastique. Nous ne pouvons que souligner aussi qu'un seul de ces RASED sera complet puisque nous n'avons qu'un seul maître G en Aveyron.

2/ Les interventions.

L'Inspecteur d'Académie prévoit de lister les écoles en difficulté. Il envisage d'associer les personnels à cette démarche et de mettre en place un certain nombre de critères à retenir pour le « palmarès » des écoles. Ce sont dans ces écoles que seraient implantés, en réalité sédentarisés, les réseaux. Si la volonté d'aider les secteurs les plus difficiles et les écoles les plus sinistrées est louable, nous ne pouvons que regretter l'abandon complet de cohortes entières d'élèves et de secteurs géographiques qui seront remis aux bons soins de leurs équipes enseignantes ou de la rééducation en secteur libéral.

3/ Les missions.

Autrefois, il y a fort fort longtemps, dans un pays fort fort lointain (2), les collègues du RASED intervenaient auprès des élèves en difficulté. Sollicités par les enseignants (ils pouvaient aussi l'être par les familles), ils

participaient au dépistage de la difficulté scolaire et recherchaient, en concertation avec les enseignants et avec les parents, des solutions adaptées. Les RASED assuraient aussi un rôle de médiation : entre les parents et les enseignants, entre les enseignants et les établissements spécialisés... Ils pouvaient assister à des séances de classe et, avec leur œil expert et extérieur, contribuaient à donner à l'enseignant des pistes de travail ou de réflexion. Ils assistaient aux réunions d'équipe éducative et au suivi de PPS. Le gros de leur travail consistait toutefois à la prise en charge rééducative des élèves : travailler avec des groupes d'effectifs réduits, pouvant aller jusqu'à la prise en charge individuelle, mettre en place des stratégies impossibles en classe... Le maître G travaillait sur le « devenir élève » et le maître E s'attachait plus particulièrement au soutien des élèves en difficulté.

Désormais, les RASED ne pourront plus faire de prise en charge rééducative. Ils n'auront plus le temps ou les moyens humains d'intervenir individuellement. Les RASED apporteront désormais leur « expertise » à l'équipe enseignante. Ils seront membres à part entière de l'équipe enseignante de l'école ou des écoles dans lesquelles ils exercent leur métier, tout en étant toujours rattachés au réseau. Conformément à leurs nouvelles missions, ils pourront être présents dans la classe, au moment d'activités collectives, afin d'observer les élèves en difficulté lors de tâches scolaires et leur

apporter une aide adaptée. Ils contribueront à l'aide personnalisée ainsi qu'à la définition des programmes personnalisés de réussite éducative. Ils pourront également prendre en charge individuellement un élève ou animer des groupes d'aide spécialisée, au sein de l'école.

4/ Qu'en dit le SNUipp- FSU ?

C'est une honte ! Nous sommes contre ! Evidemment, mais encore ? (3)

Le service public n'est plus assuré sur l'ensemble du territoire. On pousse à une médicalisation de l'échec scolaire et à une externalisation de la prise en charge, une augmentation des coûts de l'échec scolaire au plan de l'ensemble de la communauté

nationale.

Sans évaluation de leur action, sur de simples considérations budgétaires, on supprime des postes et les missions qui en découlaient. On broie des collègues, qui se sont investis dans une formation longue et souvent coûteuse, qui ont assumé une mission difficile et souvent ingrate. On les balaie sans souci, on propose à certains de réintégrer une classe ordinaire, après 15 ans de service dans les réseaux.

On abandonne les missions ! C'est un grand mot ! Mais plus encore, on abandonne des élèves, des enfants, des petits d'homme (4). On sacrifie finalement et comme toujours ceux qui sont les plus fragiles.

Et enfin, cerise sur le gâteau, on met en cause les personnels dans la résolution de la difficulté moyenne ou profonde. Désormais, la plupart des collègues, privés de leur bouée de sauvetage, seront leur propre recours, leur propre ressource.

Le SNUipp FSU ne se résout pas à cet état de fait : nous exigeons une véritable évaluation de l'action des RASED et réclamons la remise en cause immédiate de toutes les mesures de carte scolaire actuelles.

Noelle Villeneuve, SNUipp

(1) Very bad blague du 12 mars 2012

(2) Shrek

(3) Scthroumph grogon

(4) Le livre de la jungle

MARINE A L'ECOLE : UN MAUVAIS LIVRE DE MORALE

Découvrant à quelques mois de la présidentielle la majestueuse grâce du corps enseignant là où son père ne voyait que « crassouillards ... et fumeurs de shit en savates éculées », Marine le Pen entend dissiper un malentendu depuis trop longtemps installé et enterrer la hache de guerre, mais, pas trop profond quand même...

Après une « Lettre aux fonctionnaires », puis une « Lettre ouverte aux professeurs et aux parents d'élèves », elle tente, avec le programme frontiste, dans un discours à ranger au Panthéon des broches à reluire, de remettre une couche de glaçage sur le gâteau électoral que représentent les enseignants et les parents d'élèves.

FN et fonctionnaires auraient donc vocation à travailler ensemble, le texte dénonçant le démantèlement de l'État régalien,

mais également de l'école et de l'hôpital public !

Pointant d'abord les causes du mal-être au sein de la profession, la présidente du FN avance ensuite ses propositions pour « redresser l'école », propositions qui passent par sa réorganisation mais aussi par une intervention directe sur les apprentissages et valeurs qui devraient prédominer dans les salles de classe...

Partant d'un constat d'échec, elle souligne tout d'abord que l'école ne joue plus son rôle d'ascenseur social, la faute à cette élite imbibée de l'esprit de 68, qui du jacklantisme et du sarkozisme(!) s'évertue à la détruire en en faisant, notamment, un lieu de vie...

Complices de ce plan machiavélique, les « pédagogistes » de tous bords, emmenés par

Mérieu, qui sévissaient au sein des IUFM.

Si contrairement à son père, elle épargne l'école maternelle, ménageant ainsi son électorat féminin, elle se déclare déterminée à réformer le primaire en profondeur et plaide... pour la création de nouveaux établissements publics dotés de la personnalité juridique et d'une autonomie administrative et financière, managée par un directeur d'école au pouvoir renforcé. Invoquant le libre choix, le programme évoque la fin de la carte scolaire.

Le programme de 1993, dans lequel figurait déjà cette tartuferie précisait bien sur que chaque établissement déterminera les conditions d'admission des élèves et de recrutement des profs dans la limite des crédits... ce qui conduira

toutes et tous à une saine émulation au nom de l'égalité !

Sur sa lancée, dans la continuité d'un demi-siècle de torpillage de l'école unique, elle entend enterrer définitivement le collège unique « démonstration de tous le mépris de nos élites pour les métiers manuels et donc revaloriser les cursus techniques pour « ces enfants qui végètent dans des filières qui ne sont pas faites pour eux ».

Côté enseignants, une plus grande place sera faite au salaire au mérite, et les IUFM, centres d'endoctrinement, feront place à d'obscurs centres de formation régionaux... Et pour contrôler tout ce petit monde, le nombre d'inspecteurs sera multiplié par 5...

A son père qui déclarait « qu'aller à l'école, c'est d'abord pour y apprendre à être français », elle répond « qu'à l'école se prépare l'avenir de la Nation ».

Et pour le préparer, une valeur centrale à inscrire sur les tableaux noirs : la discipline.

Sus au chaos et à l'anarchie, à l'école tout le monde n'est pas au même niveau et le prof est au-dessus de l'élève, qui n'a rien à apprendre au professeur, qui doit tout recevoir de lui et qui lui doit obéissance et respect...

Pour parvenir à se dresser rien de plus simple que de recourir aux punitions, bannir le tutoiement, ou se lever quand le prof entre en classe. Le tout accompagné de ronde de police, de portiques de détection et de pénalités financières pour les parents des élèves les plus perturbateurs.

Autre valeur leitmotiv du programme frontiste : le goût de l'effort inmanquablement sanctionné par la récompense au mérite.

Ultime valeur mise en avant : la laïcité, détournée en un véritable fourre-tout médiatique, mais c'est exclusivement sous le prisme des cantines scolaires et de ces « inadmissibles repas sans porc » qu'elle est envisagée... A croire que seul l'Islam s'attrape par la viande !

Ceux sont pourtant EUX les opposants à l'école laïque, gratuite et obligatoire, qui se sont, dès sa naissance acharnés sur cette machine monstrueuse engendrée par Jules Ferry.

Monstrueuse d'abord parce que laïque justement ! Elle prive familles et église de cette éducation qui leur revient. Eloignant l'enfant du divin, elle vise à façonner des petits sans-culotte, puis des marxistes et donc inmanquablement, grossir les rangs de la criminalité. Sans divin, point de morale, cette école est celle de la décadence depuis 150 ans.

La préoccupation première d'une société pleinement humaine est d'éduquer la jeunesse, de lui inculquer le sens de son devoir, permettant de libérer l'individu de ses passions néfastes pour qu'il puisse en toute liberté obéir aux principes divins.

Monstrueuse parce que gratuite et obligatoire... l'enfant n'est plus au père, mais à ce monstre aux cent gueules : l'Etat.

Monstrueuse enfin parce qu'aux mains des rouges... un spectre hante l'Education nationale : le communisme ! Dénichant le bolcho jusqu'au fond des cartables, le FN ne tarie pas de métaphores socialisantes : « Cambodge de la culture », « enseignement soviétisé », « mur de Berlin de l'éducation », « syndicats marxisants ».

Conclusion : une éducation je m'en foutiste, mais partisane, qui fait fi de la morale et mène inmanquablement à l'illettrisme, mais également à l'égalitarisme, à la décadence et la luxure...

Depuis un siècle et demi, monarchistes, pétainistes, et tout ce que la droite compte de réactionnaires et d'extrême se sont montrés particulièrement prolifiques dans le domaine d'une éducation qui n'a jamais trouvé de grâce à leurs yeux tant elle est aux mains de cette armée rouge hexagonale que constitue l'éducation nationale.

Ces principes posés, place ensuite aux apprentissages, étant donné que l'éducation se fait à la maison et l'instruction à l'école.

Pour mettre un terme aux aventures pédagogistes imbibées de l'esprit de 68, le FN 2012 prend le problème à la racine et annonce que « seule la méthode syllabique est appropriée pour apprendre à lire et à écrire correctement ».

Le programme intervient ensuite sur l'apprentissage de la géographie mais surtout de l'histoire de France, dénonçant la « défrancisation des programmes mise en œuvre par les idéologues marxisants de l'éducation nationale de Luc Châtel »...

Le programme frontiste de 2012 ne rompt en rien avec les éructations et propositions des droites extrêmes depuis 150 ans : situation dramatique imputée aux syndicats marxistes, fin du collège unique et retour de l'apprentissage dès 14 ans, révision des programmes aujourd'hui aux mains de l'anti-France et donc préférence nationale.

Également en ligne de mire: les syndicats.

Accusés de « jeter la France dans le chaos » et d'être spécialisés « dans la trahison des intérêts des travailleurs français » au bénéfice des « clandestins », le FN entend les réformer en profondeur, pour notamment leur faire jouer le rôle d'outil dans l'application de la

« préférence nationale ». Au cœur du projet du Front, ce concept vise à attribuer la priorité dans l'accès à l'emploi, au logement, aux aides sociales... aux « Français de souche ».

La formule magique est déclinable à l'infini !!!!

Maufatans...

Valérie Tavernier, co-secrétaire
FSU12

Sources : « Tableau brun, Ecole Emancipée par Clara Wood », « Marine Le Pen s'adresse aux fonctionnaires, 23 février 2011 », « Lettre ouverte de Marine Le Pen aux professeurs et parents d'élèves, 11 février 2012 ».

LUTTER, C'EST DÉJÀ GAGNER



A l'occasion de la manifestation du 29 février 2012, les postiers ont rappelé leur combat. La FSU12 s'était associée aux revendications et aux actions de ces personnels qui défendaient un service public essentiel dans un département rural comme le nôtre.

MANAGEMENT CONTRE FONCTION PUBLIQUE

Même si le gouvernement refuse toujours d'en faire le bilan, il apparaît clairement (et le dernière rapport parlementaire en est un témoignage) que ces mesures ont plus affaibli que modernisé l'État. Gaspillage de compétences, perte de sens du travail pour les personnels, dégradation des conditions de travail, manque d'efficacité pour les usagers...le bilan est lourd !

Mais la Fonction publique souffre également d'un autre mal: la nouvelle gouvernance.

Le gouvernement n'a eu cesse d'introduire dans la Fonction publique des éléments de pilotage et de management déjà imposés dans le privé. C'est le sens de ce qu'on appelle technocratiquement « le Nouveau Management Public ». Pour le Président de la République cela s'imposerait « comme une évidence », une sorte de bon sens dont nous n'aurions pas pris la mesure...

Performance, compétences, mérite, culture du chiffre....sont imposés comme des éléments de modernité. Car qui pourrait contredire l'idée qu'il faut bien gérer les fonds publics ?

L'action de l'État n'est donc plus définie à partir des missions mais à partir de l'efficacité de la gestion. Il s'agit d'une entrée par les moyens et non pas par les objectifs.

Aucun débat démocratique n'a eu lieu permettant de répondre à

deux questions pourtant essentielles et d'autant plus en période de crise: de quelle Fonction Publique avons-nous besoin aujourd'hui pour répondre aux besoins de la société, et, quelle organisation des services publics pour répondre à ces exigences ?

Alors que la Fonction publique est fondée sur l'intérêt général, au service de tous les citoyens, alors que les personnels demandent un travail plus collectif, la politique actuelle conduit à la destruction des équipes et à la mise en concurrence.

Les carrières et salaires des personnels sont individualisés à l'excès. Le fonctionnement est éclaté : développement de l'autonomie des établissements, mise en concurrence des personnels, des établissements, des services développement d'une évaluation normative... Cette politique a un effet déstructurant sur les comportements individuels. Lier le déroulement de carrière, les rémunérations aux résultats influencent forcément les comportements des agents, dans une période de suppression massive d'emplois, en les poussant à privilégier ce qui fait l'objet d'évaluation plutôt que l'intérêt général, l'immédiat plutôt que le long ou moyen terme.

Mais cela contribue-t-il à plus d'efficacité ? Et qu'en est-il du vécu de ces agents ? D'une souffrance au travail qui ne cesse

de grandir dans les administrations ? De la satisfaction des usagers pour qui les services sont trop souvent de plus en plus éloignés ?

Lorsque l'on voit les conséquences dans l'éducation, la justice, la culture...on ne doute même plus de l'inefficacité de cette nouvelle gouvernance. La Fonction Publique a une histoire et des objectifs qui lui sont propres. Les agents ont une culture professionnelle. La nouvelle gouvernance, qui fait déjà des dégâts humains importants dans le secteur privé ne doit pas être transposée dans le Public. En poursuivant ce modèle, cela conduirait la Fonction Publique dans le mur. Il est temps d'arrêter la RGPP et le modèle de pilotage en cours.

Il faut aujourd'hui inventer un modèle de pilotage spécifique à la Fonction Publique qui respecte leur professionnalité et qui soit propre à leurs missions et leur statut. Le statut qui de par ses principes de neutralité, d'équité, d'égalité et de transparence constitue une garantie autant pour les usagers que pour les personnels en soustrayant ceux-ci à toutes pressions, à tous les lobbies.

Il faut aujourd'hui bien reconstruire le périmètre des services et clarifier les missions des agents pour qu'ils répondent mieux à tous les besoins de notre société. L'Etat ne doit pas se défaire de ses responsabilités en renvoyant à l'administration décentralisée la gestion de

questions lourdes qui relèvent de sa compétence.

Mais pour cela, et contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, les personnels doivent être associés aux nécessaires évolutions de la Fonction publique. Cela passe par un réel dialogue social, à tous les niveaux et dans tous les services. Dans le même temps, les usagers doivent être associés

à ces mutations. Il faut introduire des espaces de concertation entre administration, personnels et usagers (comme cela existe dans certains ministères comme à l'Education nationale) dans tous les ministères et tenir compte de leurs avis.

Les évolutions de la Fonction Publique doivent avoir pour objectifs de mieux encore

servir le usagers et d'offrir une plus grande égalité entre les citoyens, cela doit faire l'objet d'un débat sérieux. Cela concourt à la démocratie de notre société.

Bernadette Groison, Secrétaire Générale de la FSU

(tribune publiée dans le journal *Les Echos*, le 26 mars 2012)

LES SYNDICATS DE LA FSU12 :

Sites départementaux :

FSU12 : <http://sd12.fsu.fr>

SNES12 : <http://www.snes.org>

SNUipp12 : <http://12.snuipp.fr>

Sites nationaux :

FSU : <http://www.fsu.fr>

EPA : <http://www.epafsu.org/>

SNASUB : <http://www.snasub.fr/>

SNE : <http://www.sne-fsu.org/>

SNEP : <http://www.snepfsu.net/>

SNEPAP : <http://www.snepap-fsu.org/>

SNES : <http://www.snes.edu/>

SNESUP : <http://www.snesup.fr/>

SNETAP : <http://www.snetap-fsu.fr/>

SNICS : <http://www.snics-fsu.org/>

SNPES-PJJ : <http://snpespjj.fsu.fr/>

SNPI : <http://www.snpi-fsu.org/>

SNUAS-FP : <http://www.snuasfp-fsu.org/>

SNUEP : <http://www.snuep.com/>

SNUIPP : <http://www.snuipp.fr/>

SNU-TEFI : <http://www.snutefifsu.org/>

SYGMA : <http://www.sygma-fsu.org/>

UNATOS : <http://www.unatos.fr/>

Appel à contribution : vous souhaitez proposer un article (sur un sujet national comme sur un sujet local) pour ce bulletin départemental, envoyez vos propositions à l'adresse suivante : fsu12@fsu.fr

Bulletin départemental de la Fédération Unitaire Syndicale de
l'Aveyron

FSU 12

Enseignement, Education, Recherche, Culture, Formation, Insertion

